

LES PONTS A PESER.

La plupart de nos stations sont dotées d'un pont à peser les wagons. Les clients de la Société Nationale ont donc la faculté de pouvoir peser leurs wagons, soit au départ moyennant une redevance de 0,20 fr. par 100 kg., soit à l'arrivée en payant une taxe de 0,30 fr. par 100 kg., le minimum imposé par wagon dans ce dernier cas étant de 25 fr.

De nombreuses gares disposent également d'un pont à peser les chariots. Pour ces engins, les taxes sont fixées comme suit lorsqu'il s'agit de marchandises expédiées par chemin de fer :

- a) au départ 0,35 fr. par 100 kg., la redevance minimum étant de 2 fr.,
- b) à l'arrivée 5,- fr. par camion -

Lorsqu'un particulier demande la pesée d'un camion, chargé de marchandises non expédiées par chemin de fer, il est perçu pour cette opération une taxe de 0,35 fr. par 100 kg., la redevance minimum étant fixée à 10 fr.

Nos ponts à peser les wagons ont en général les caractéristiques suivantes :

- Force de 30 t. tablier de 5 m. de longueur ou force de 35 t. avec tablier de 6 m.
- Ces ponts permettent donc de peser des wagons dont l'empattement atteint 4m50 ou 5m50. Il est possible d'ailleurs, de peser les longs wagons en deux fois, essieu par essieu, sans commettre d'erreur, si l'engin est bien entretenu; il suffit toujours d'additionner les résultats des 2 pesées partielles pour avoir la charge totale.

Les conditions d'exactitude, imposées pour le bon fonctionnement des ponts à peser, sont fixées à 1/1000 de la charge, soit + 1 kg. par tonne.

L'entretien des ponts à peser du réseau est assuré par des brigades d'ajusteurs-balanciers spécialisés. Tous nos engins sont révisés complètement tous les deux ans; après chaque révision, le Service des Poids et Mesures les vérifie et s'ils répondent à toutes les conditions imposées, ils sont repoinçonnés.

Dans l'intervalle de deux révisions complètes, les brigades examinent les ponts à peser de leur secteur afin de s'assurer qu'ils fonctionnent toujours normalement.

Pour exécuter ces travaux, les brigades disposent d'un wagon-atelier, d'un wagon-grue et d'un wagon-étalon, en outre les pièces de rechange nécessaires sont mises à leur disposition par le dépôt central de la Voie.

Il résulte de ce qui précède que les ponts à peser de la Société Nationale sont l'objet de soins attentifs et périodiques; les usagers du Chemin de fer peuvent donc être rassurés quant au fonctionnement régulier des engins en question.

